



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/123

**Objet : Installation d'un nouveau
conseiller municipal**

Vu les dispositions de l'article L 270 du Code électoral ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 9 décembre 2016 ainsi que le tableau de composition ;

Considérant que conséquemment au décès de M. Patrick TREMEREL, conseiller municipal, le Conseil municipal doit être complété par une personne issue de la liste « Mourmelon 2020, continuons ensemble » suivant l'ordre initial sans condition de parité ;

Considérant que le mandat vacant doit dès lors échoir de plein droit à M. François ROUSSEAU compte tenu de son rang d'inscription sur la liste « Mourmelon 2020, continuons ensemble » ;

Considérant que M. François ROUSSEAU ayant accepté d'intégrer le conseil municipal, son installation intervient en début de séance ;

Le conseil municipal :

- prend acte de l'installation de M. François ROUSSEAU de la liste « Mourmelon 2020, continuons ensemble » dans ses fonctions de conseiller municipal de la ville de Mourmelon-le-Grand ;
- établit la modification de l'ordre de composition du Conseil municipal conformément au tableau ci-annexé.



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:06 +0100
Ref:20191211_103801_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX

DÉPARTEMENT

MARNE

ARRONDISSEMENT

CHALONS EN
CHAMPAGNE

COMMUNE :

MOURMELON-LE-
GRAND

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil
municipal

29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en
Maire	M.	JALOUX Pascal	05/04/1962	09/12/2016	786
Premier adjoint	Mme	GILLET Christelle	02/01/1968	09/12/2016	786
Deuxième adjoint	M.	HACHIN Bernard	22/08/1960	09/12/2016	786
Troisième adjoint	Mme	PAQUIS Sophie	02/03/1978	09/12/2016	786
Quatrième adjoint	M.	BORDET Florent	07/04/1961	09/12/2016	786
Cinquième adjoint	Mme	BOURGERY Brigitte	19/11/1951	09/12/2016	786
Sixième adjoint	M.	GRIPPI Salvatore	05/12/1956	09/12/2016	786
Septième adjoint	Mme	DEBEAUME Céline	28/07/1977	09/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	DAGON Annie	17/11/1947	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	BAUSSART Jean-Pierre	12/03/1951	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	MOUGEL Patrick	09/10/1954	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	ROUSSEAU François	01/05/1955	05/12/2019	786
Conseiller municipal	M.	JOANNES Michel	11/08/1958	04/12/2016	786

copie pour impression

ception au contrôle de légalité le 11/12/2019 à 22h48

férence de l'AR : 051-215103615-20191205-2019_12_123-DE

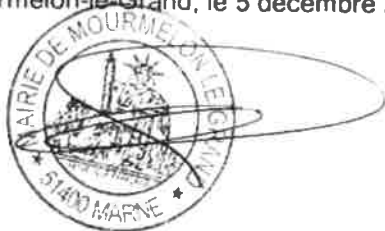
ché le 17/12/2019 - Certifié exécutoire le 17/12/2019

Conseillère municipale	Mme	DA SILVA Monique	18/04/1959	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	BOURGOIN Jean-Philippe	01/12/1961	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	LEPINOIS David	05/08/1969	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	DECORTE Anne	04/08/1973	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	GUILLAUMET David	04/05/1974	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	DUPONT Angélique	24/02/1975	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	GOUX Laëtitia	06/11/1975	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	PASQUIER Virginie	06/03/1977	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	BETTAH Bakhta	28/01/1979	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	GREBERT Frédéric	15/06/1981	04/12/2016	786
Conseillère municipale	Mme	PFIRSCH Magali	16/04/1993	04/12/2016	786
Conseiller municipal	M.	TOUILLET Guy	14/02/1953	04/12/2016	485
Conseiller municipal	M.	DELIGNY Patrice	07/03/1954	04/12/2016	485
Conseiller municipal	M.	HERBERT Rémy	04/01/1955	04/12/2016	485
Conseillère municipale	Mme	DUBOIS Marie-Joseph	19/06/1958	04/12/2016	485
Conseillère municipale	Mme	GUEDAL Evelyne	19/10/1961	04/12/2016	485

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Mourmelon-le-Grand, le 5 décembre 2019





L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/124

Objet : Modification de la composition des commissions municipales

Vu les articles L. 2121-21 et L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017/01/01 du 9 janvier 2017 portant création des commissions municipales ;

Vu la délibération n° 2017/01/02 du 9 janvier 2017 fixant la composition des commissions municipales ;

Considérant que conséquemment au décès de M. Patrick TREMEREL, conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales ;

Considérant la candidature de M. François ROUSSEAU pour remplacer M. Patrick TREMEREL, en tant que titulaire dans les commissions :

- Urbanisme et travaux,
- Sports ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- désigne, en remplacement de M. Patrick TREMEREL, M. François ROUSSEAU pour siéger dans les commissions municipales suivantes :

Commission de l'urbanisme et des travaux :

Mme Annie DAGON
Mme Christelle GILLET
M. Frédéric GREBERT
M. Salvatore GRIPPI
M. David GUILLAUMET
M. David LEPINOIS
Mme Virginie PASQUIER
M. François ROUSSEAU
M. Guy TOUILLET

Commission des sports :

M. Florent BORDET
Mme Anne DECORTE
M. Patrice DELIGNY
Mme Angélique DUPONT
M. Frédéric GREBERT
M. Michel JOANNES
M. Patrick MOUGEL
Mme Sophie PAQUIS
M. François ROUSSEAU
M. Guy TOUILLET

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019

Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:54 +0100
Ref:20191211_103802_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/125

**Objet : Nouvelle composition du
Conseil d'administration du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R 123-8 et R 123-9 ;

Vu la délibération n° 2016/12/88 du 28 décembre 2016 fixant à 13 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) ;

Vu la délibération n° 2016/12/89 du 28 décembre 2016 relative à l'élection des membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que conséquemment au décès de M. Patrick TREMEREL, conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la candidature de M. François ROUSSEAU, issu de la même liste « Mourmelon 2020, continuons ensemble » pour remplacer M. Patrick TREMEREL au Conseil d'administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

désigne, en remplacement de M. Patrick TREMEREL, M. François ROUSSEAU pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Mourmelon-le-Grand sont désormais :

Mme Brigitte BOURGERY
Mme Monique DA SILVA
Mme Magali PFIRSCH
Mme Angélique DUPONT
Mme Bakhta BETTAH
M. François ROUSSEAU

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:01 +0100
Ref:20191211_104002_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/126

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Renouvellement des membres du
bureau de l'association foncière de
Mourmelon le Grand**

Considérant que le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de la Commune arrive à expiration le 28 décembre 2019 et que le nouveau bureau doit être en place à cette date pour les six prochaines années,

Considérant que la Chambre d'Agriculture et le Conseil Municipal doivent désigner chacun la moitié des membres du bureau,

Considérant que le nombre des membres du Bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 6 membres (non compris les membres de droit : le Maire et le délégué du directeur départemental des territoires),

Vu la concertation établie avec la Chambre d'Agriculture, et l'Association Foncière,

Vu que les propriétaires figurant sur la première moitié de liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir : Messieurs DECORNE Mathieu, BAUDRY Jean-Louis et DECORNE Philippe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de la liste, à savoir : Messieurs HANNETEL Arthur, DECORNE Jean et GALICHET Philippe

- Donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:58 +0100
Ref:20191211_104201_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/127

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Approbation du rapport
de la CLECT pour 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 21 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et de la Communauté de communes de la région de Mourmelon,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 septembre 2019,

Considérant que la commission d'évaluation des charges transférées a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci et, d'autre part, de calculer des attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 10 septembre 2019 pour examiner divers points, dont le détail figure au rapport joint en annexe, avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée aux communes membres,

Considérant qu'il appartient aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne d'approuver le rapport de la CLECT afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune,

Considérant que chaque Conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport de la CLECT,

Le conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne en date du 10 septembre 2019 tel que présenté en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:57 +0100
Ref:20191211_104402_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



RAPPORT DE LA CLECT 2019 bis

Présentation des évaluations des charges transférées et estimations des attributions de compensation

Réunion du 10 septembre 2019

le pour impression
option au contrôle de légalité le 11/12/2019 à 22h48
rence de l'AR : 051-215103615-20191205-2019_12_127-DE
he le 17/12/2019 - Certifié exécutoire le 17/12/2019

 **CHÂLONS**
EN CHAMPAGNE
AGGLO



Avant-propos

Rappel du rôle de la CLECT



La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée, conformément à l'article 1609 nonies C, IV du Code Général des Impôt, d'évaluer les charges qui sont transférées à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétences, ou celles qui sont transférées aux communes membres à la suite d'une restitution de compétences.

La Commission n'a pas pour rôle de calculer les attributions de compensation (AC) correspondantes, mais elle peut les chiffrer afin d'éclairer l'organe délibérant de l'EPCI.

Ainsi, le rapport de la CLECT évaluera les charges transférées ou restituées depuis le 1^{er} janvier 2019, mais calculera aussi, à toutes fins utiles, les AC correspondantes pour chacune des communes concernées.



Partie 1

**Rappel des AC perçues ou reversées antérieurement au
1^{er} janvier 2019 par les 46 communes membres**

Commune	AC 2018 définitives	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
BAIGNY		21 185
BAULNAY SUR MARNE	11 159	
BACONNES		31 379
BOUY		6 601
BUSSY LETTREE	15 970	
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 226 467	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	30 282	
CHENIERS	27 244	
CHERVILLE		4 320
COMPERTRIX		62 535
CONDE SUR MARNE		45 041
COOLUS	55 005	
DAMPIERRE AU TEMPLE		27 652
DOMMARTIN LETTREE	60 322	
FAGNIERES	129 843	
HAUSSIMONT	215 246	
ISSE		3 362
ALONS	38 157	
UVIGNY		65 810
LA VEUVE	452 605	
LENHARREE	46 840	
L'EPINE	29 075	
LES GRANDES LOGES	108 215	

Commune	AC 2018 définitives	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
LIVRY LOUVERCY		19 444
MATOUQUES	988	
MONCETZ LONGEVAS	74 637	
MONTEPREUX	37 578	
MOURMELON LE GRAND		541 341
MOURMELON LE PETIT	7 800	
RECY	119 472	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE	17 344	
SAINT GIBRIEN	1 709	
SAINT HILAIRE AU TEMPLE		56 914
SAINT MARTIN SUR LE PRE	1 101 446	
SAINT MEMMIE		142 099
SAINT PIERRE	21 748	
SARRY		96 679
SOMMESOUS	173 021	
SOUDE	20 691	
SOUDRON	59 638	
THIBIE	119 513	
VADENAY	11 481	
VASSIMONT ET CHAPELAINE	57 571	
VATRY	35 337	
VILLERS LE CHATEAU	52 674	
VRAUX		24 496



Partie 2

Attributions de compensation liées aux compétences et aux charges transférées



Suite aux discussions entre les maires des différentes communes, il a été décidé de maintenir dans un premier temps pour le plan mercredi, le système opérant alors pour les NPAI : des fonds de concours des communes



EVALUATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION TRANSFERT DES ZONES ECONOMIQUES

Cela concerne les zones suivantes:

- Matougues (ZA du Champ Chevalier)
- Mourmelon le Grand (Tumoy III)

Sont sorties du transfert :

- Saint Memmie (Mont Michaut III) ==> restitution de la Zone
- Jalons (cession terrain avant transfert => restitution de la zone)

ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS CHEVALIER - Matougues				
DESIGNATION	UNITE	COÛT RATIO	QUANTITE	TOTAL
A / COÛT DE FONCTIONNEMENT				
ENTRETIEN DE VOIRIE : travaux courants et divers d'entretien et de réparation , revêtements partiels de chaussée, purges, signalisation, bordures, équipements, assainissement pluvial (base 10 ans)	€ / an / m ² de chaussée	0,40	715,00	286,00
ENTRETIEN DE TROTTOIR : travaux courants et divers d'entretien et de réparation , revêtements partiels de trottoirs, purges, signalisation, bordures, équipements (base 10 ans)	€ / an / m ² de trottoir	0,20	385,00	77,00
ENTRETIEN DEPENDANCE VERTE : tontes espaces enherbés, taille des massifs arbustifs, taille des arbres	€ / an / m ² de surface verte	0,30	0,00	0,00
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC : contrat entretien, relamping ...	€ / an / Point lumineux	30,00	0,00	0,00
CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC	€ / an / Point lumineux	100,00	0,00	0,00
ENTRETIEN RESEAU ASSAINISSEMENT PLUVIAL	€ / an / ml	1,00	50,00	50,00
PROPRETE : balayeuse et viabilité hivernale	€ / an / m ² de chaussée	0,25	715,00	178,75
			Total A :	591,75
B / COÛT D'INVESTISSEMENT				
RENOUVELLEMENT DE VOIRIE : travaux refection totale de la voirie,signalisation, bordures, équipements, hors assainissement pluvial et espace vert (coût de 60 €/HT/m ² sur base 50 ans)	€ / an / m ² de chaussée	1,20	715,00	858,00
RENOUVELLEMENT DE TROTTOIR : travaux refection totale de trottoir,signalisation, bordures, équipements, hors assainissement pluvial et espace vert (coût de 40 €/HT/m ² sur base 50 ans)	€ / an / m ² de trottoir	0,80	385,00	308,00
RENOUVELLEMENT D'ESPACE VERT : travaux refection totale des espaces verts (coût de 10 €/HT/m ² sur base 50 ans)	€ / an / m ² de surface verte	0,20	0,00	0,00
RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : travaux remplacement des équipements (coût de 2100 €/HT/point lumineux sur base (50 ans)	€ / an / Point lumineux	52,50	0,00	0,00
RENOUVELLEMENT D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL : travaux remplacement des collecteurs et équipements (coût de 300 €/HT/ml sur base 50 ans)	€ / an / ml de collecteur	6,00	50,00	300,00
			Total B :	1466,00
COÛT ANNUEL TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (A+B) :				2057,75

ZONE ARTISANALE " LE TUMOY " - Mourmelon le Grand

DESIGNATION	UNITE	COÛT RATIO	QUANTITE	TOTAL
A / COÛT DE FONCTIONNEMENT				
ENTRETIEN DE VOIRIE : travaux courants et divers d'entretien et de réparation , revêtements partiels de chaussée, purges, signalisation, bordures, équipements, assainissement pluvial (base 10 ans)	€ / an / m² de chaussée	0,40	2540,00	1016,00
ENTRETIEN DE TROTTOIR : travaux courants et divers d'entretien et de réparation , revêtements partiels de trottoirs, purges, signalisation, bordures, équipements (base 10 ans)	€ / an / m² de trottoir	0,20	930,00	186,00
ENTRETIEN DEPENDANCE VERTE : tontes espaces enherbés, taille des massifs arbustifs, taille des arbres	€ / an / m² de surface verte	0,30	600,00	180,00
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC : contrat entretien, relamping ...	€ / an / Point lumineux	30,00	12,00	360,00
CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC	€ / an / Point lumineux	100,00	12,00	1200,00
ENTRETIEN RESEAU ASSAINISSEMENT PLUVIAL	€ / an / ml	1,00	150,00	150,00
PROPRETE : balayeuse et viabilité hivernale	€ / an / m² de chaussée	0,25	2540,00	635,00
Total A :				3727,00
B / COÛT D'INVESTISSEMENT				
RENOUVELLEMENT DE VOIRIE : travaux refection totale de la voirie,signalisation, bordures, équipements, hors assainissement pluvial et espace vert (coût de 60 €/HT/m² sur base 50 ans)	€ / an / m² de chaussée	1,20	2540,00	3048,00
RENOUVELLEMENT DE TROTTOIR : travaux refection totale de trottoir,signalisation, bordures, équipements, hors assainissement pluvial et espace vert (coût de 40 €/HT/m² sur base 50 ans)	€ / an / m² de trottoir	0,80	930,00	744,00
RENOUVELLEMENT D'ESPACE VERT : travaux refection totale des espaces verts (coût de 10 €/HT/m² sur base 50 ans)	€ / an / m² de surface verte	0,20	600,00	120,00
RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : travaux remplacement des équipements (coût de 2100 €/HT/point lumineux sur base 50 ans)	€ / an / Point lumineux	52,50	12,00	630,00
RENOUVELLEMENT D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL : travaux remplacement des collecteurs et équipements (coût de 300 €/HT/ml sur base 50 ans)	€ / an / ml de collecteur	6,00	150,00	900,00
Total B :				5442,00
COÛT ANNUEL TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (A+B) :				9169,00



Partie 4

Synthèse

**Attributions de compensation corrigées 2019
à caractère fiscal et liées aux compétences transférées**

Commune	Solde après restit. Compét. 2018	AC 2018		AC voiries	AC Zones éco	Solde après restit. Compét. 2019	AC définitive 2019	
		Versement	Reversem. des communes				Versement	Reversem. des communes
AIGNY	-21 185		21 185			-21 185		21 185
AULNAY SUR MARNE	11 159	11 159				11 159	11 159	
BACONNES	-25 264		25 264	141		-25 123		25 123
BOUY	-12 309		12 309	5 708		-6 601		6 601
BUSSY LETTREE	15 970	15 970				15 970	15 970	
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 226 467	3 226 467				3 226 467	3 226 467	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	30 282	30 282				30 282	30 282	
CHENIERS	27 244	27 244				27 244	27 244	
CHERVILLE	-4 320		4 320			-4 320		4 320
COMPERTRIX	-62 535		62 535			-62 535		62 535
CONDE SUR MARNE	-45 041		45 041			-45 041		45 041
COOLUS	55 005	55 005				55 005	55 005	
DAMPIERRE AU TEMPLE	-27 652		27 652			-27 652		27 652
DOMMARTIN LETTREE	60 322	60 322				60 322	60 322	
FAGNIERES	129 843	129 843				129 843	129 843	
HAUSSIMONT	215 246	215 246				215 246	215 246	
ISSE	-3 362		3 362			-3 362		3 362
JALONS	38 157	38 157				38 157	38 157	
JUVIGNY	-65 810		65 810	7 140		-65 810		65 810
LA VEUVÉ	452 605	452 605				445 465	445 465	
LENHARREE	46 840	46 840				46 840	46 840	
L'EPINE	29 075	29 075				29 075	29 075	
LES GRANDES LOGES	108 215	108 215				108 215	108 215	
LIVRY LOUVERCY	-19 444		19 444	7 546		-11 898		11 898
MATOUQUES	988	988			2 058	-1 070		1 070
MONCETZ LONGEVAS	74 637	74 637				74 637	74 637	
MONTEPREUX	37 578	37 578				37 578	37 578	
MOURMELON LE GRAND	-541 341		541 341	32 252	9 169	-518 258		518 258
MOURMELON LE PETIT	7 800	7 800		5 452		13 253	13 253	
RECY	119 472	119 472				119 472	119 472	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE	17 344	17 344				17 344	17 344	
SAINT GIBRIEN	1 709	1 709				1 709	1 709	
SAINT HILAIRE AU TEMPLE	-56 914		56 914	1 790		-58 704		58 704
SAINT MARTIN SUR LE PRE	1 101 446	1 101 446				1 101 446	1 101 446	
SAINT MEMMIE	-142 099		142 099			-142 099		142 099
SAINT PIERRE	21 748	21 748				21 748	21 748	
SARRY	-96 679		96 679			-96 679		96 679
SOMMESOUS	173 021	173 021				173 021	173 021	
SOUDE	20 691	20 691				20 691	20 691	
SOLUDRON	59 638	59 638				59 638	59 638	
THIBIE	119 513	119 513				119 513	119 513	
VADENAY	11 481	11 481		9 824		21 304	21 304	
VASSIMONT ET CHAPELAINE	57 571	57 571				57 571	57 571	
VATRY	35 337	35 337				35 337	35 337	
VILLERS LE CHATEAU	52 674	52 674				52 674	52 674	
VRAUX	-24 496		24 496			-24 496		24 496

Commune	AC 2019 définitives	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
AIGNY		21 185
AULNAY SUR MARNE	11 159	
BACONNES		25 123
BOUY		6 601
BUSSY LETTREE	15 970	
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 226 467	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	30 282	
CHENIERS	27 244	
CHERVILLE		4 320
COMPERTRIX		62 535
CONDE SUR MARNE		45 041
COOLUS	55 005	
DAMPIERRE AU TEMPLE		27 652
DOMMARTIN LETTREE	60 322	
FAGNIERES	129 843	
HAUSSIMONT	215 246	
ISSE		3 362
ALONS	38 157	
UVIGNY		65 810
LA VEUVE	445 465	
LENHARREE	46 840	
L'EPINE	29 075	
LES GRANDES LOGES	108 215	

Commune	AC 2019 définitives	
	AC positives (versées par la CAC)	AC négatives (versées par les communes)
LIVRY LOUVERCY		11 898
MATOUQUES		1 070
MONCETZ LONGEVAS	74 637	
MONTEPREUX	37 578	
MOURMELON LE GRAND		518 258
MOURMELON LE PETIT	13 253	
RECY	119 472	
SAINT ETIENNE AU TEMPLE	17 344	
SAINT GIBRIEN	1 709	
SAINT HILAIRE AU TEMPLE		58 704
SAINT MARTIN SUR LE PRE	1 101 446	
SAINT MEMMIE		142 099
SAINT PIERRE	21 748	
SARRY		96 679
SOMMESOUS	173 021	
SOUDE	20 691	
SOUDRON	59 638	
THIBIE	119 513	
VADENAY	21 304	
VASSIMONT ET CHAPELAINE	57 571	
VATRY	35 337	
VILLERS LE CHATEAU	52 674	
VRAUX		24 496



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/128

Objet : Budget principal
– Décision modificative n° 2

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget général de l'exercice 2019,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2019 du budget général comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
67	67441-subvention au budget annexe Tumoy 3	01	2 862	
023	Virement à la section d'investissement		- 2 862	

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
20	2051-logiciel accueil de loisirs	421	13 000	
021	Virement de la section de fonctionnement	01		- 2 862
			13 000	2 862

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:04 +0100
Ref:20191211_104402_2-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/129

**Objet : Budget annexe Zone du
Tumoy-Tranche 3 – Décision
modificative n°2**

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget annexe Zone du Tumoy – Tranche 3 de l'exercice 2019,

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal :

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2019 du budget annexe Zone du Tumoy – Tranche 3 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZONE DU TUMOY - TRANCHE 3

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
11	6231-annonce	01	2 862	
74	74748-subvention du budget général	01		2 862
			2 862	2 862
023	virement à la section d'investissement	01		

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
021	virement de la section de fonctionnement	01		

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:01 +0100
Ref:20191211_104403_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/130

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Objet : Attribution d'une indemnité de conseil au comptable du Trésor - CCAS

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal :

- Décide d'accorder à Mme Caroline GUINOT, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pour ses fonctions de receveur du CCAS de Mourmelon-le-Grand ;
- Indique que le CCAS de Mourmelon-le-Grand remboursera la commune du paiement de cette indemnité.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:02 +0100
Ref:20191211_104601_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/131

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Subvention exceptionnelle à
Terre Fraternité**

Vu la délibération 2018/04/20 du 3 avril 2018, fixant le prix de vente de colifichets « Nénette et Rintintin » vendus à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018 en soutien aux blessés de l'armée de terre,

Considérant que la régie de recettes *ad hoc* enregistre un produit de 524 €,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les blessés de l'armée de terre et leur famille,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 524 € à l'association « Terre Fraternité » qui intervient auprès des blessés de l'armée de terre et de leur famille.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:56 +0100
Ref:20191211_104802_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/132

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet : Subvention exceptionnelle
à « Courir pour un avenir »**

Vu la demande de subvention de « Courir pour un avenir » pour l'organisation de la course du 11 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Entendu l'exposé de Florent BORDET, Adjoint délégué au Sport,

Le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à « Courir pour un avenir » pour l'organisation de la course du 11 novembre 2019.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019

Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:03 +0100
Ref:20191211_105402_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/133

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Subventions pour
rénovation de façades**

Vu la délibération n° 2017-11-70 du 13 novembre 2017 portant modification du règlement pour attribution des subventions pour rénovation de façade au profit des particuliers et des commerçants,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme et des travaux réunie le 16 octobre 2019,

Entendu le rapport de Christelle GILLET, Vice-présidente de la Commission de l'urbanisme et des travaux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'attribuer les subventions pour rénovation de façade suivantes :

- DABLAINVILLE André – 27 rue du Général Gouraud : 930 € ;
- GUISSÉ François – 82 rue du Général Gouraud : 2 500 €.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:53 +0100
Ref:20191211_104807_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/134

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet : Subvention exceptionnelle
à l'achat d'un composteur**

Vu la délibération n° 2018-01-12 du 14 mars 2018 portant création d'une subvention exceptionnelle à l'achat de composteurs et de récupérateurs d'eau,

Vu les justificatifs fournis par l'intéressé,

Entendu le rapport de Christelle GILLET, Vice-présidente de la Commission de l'urbanisme et des travaux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 € à l'achat d'un composteur à :

- MASTRANGELO Nicolas : 19, rue du Maréchal Joffre

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:59 +0100
Ref:20191211_104809_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/135

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Objet : Partenariat avec les établissements scolaires dans le cadre du festival War on Screen

Considérant que War On Screen, créé en 2013 par la Comète, Scène nationale de Châlons-en-Champagne, est un festival international de cinéma dédié aux représentations des conflits réels ou imaginaires, qui se tient chaque année pendant cinq jours au début du mois d'octobre,

Considérant que depuis 2018, la Ville de Mourmelon-le-Grand accueille des projections de ce festival dans l'auditorium de la mairie ou au Centre culturel Napoléon III,

Considérant que du 1er au 4 octobre 2019, les élèves du collège et des écoles de Mourmelon-le-Grand ont pu assister à des projections au tarif unique de 3,50 € par élève,

Considérant le remarquable intérêt pédagogique de ces projections tant pour les élèves des écoles que pour ceux du collège et le souci de la municipalité de leur faciliter l'accès à cet événement culturel,

Considérant la proposition de la municipalité faite aux écoles primaires et au collège de prendre en charge financièrement le coût des projections pour 277 élèves soit un total de 969,50 € tandis qu'ils ne reversent qu'1€ par élève à la commune, soit un total de 277 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la prise en charge financière des séances de War On Screen organisées à Mourmelon-le-Grand pour les scolaires à hauteur de 969,50 €, soit 3,50 € par élève ;

Etablissements	Nombre d'élèves	Prix unitaire	Total
Collège Henri Guillaumet	56	3,5	196 €
Ecole Maternelle Terme Hilaire	66	3,5	231 €
Ecole Élémentaire Terme Hilaire	92	3,5	322 €
Ecole Maternelle St Exupéry	63	3,5	220,5 €

- autorise l'émission des titres de recette vers chaque établissement scolaire pour un montant de 1 € par élève, soit un total de 277 €.

Etablissements	Nombre d'élèves	Prix unitaire	Total
Collège Henri Guillaumet	56	1	56 €
Ecole Maternelle Terme Hilaire	66	1	66 €
Ecole Élémentaire Terme Hilaire	92	1	92 €
Ecole Maternelle St Exupéry	63	1	63 €

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019

Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:52 +0100
Ref:20191211_105002_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Délibération N° 2019/12/136

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

**Objet : Remboursement suite sinistre
mât d'éclairage public rue du 11
novembre 1918**

Considérant que le 30 juillet 2019, Monsieur Tamata TEULERE a percuté un mât d'éclairage public rue du 11 Novembre 1918 à Mourmelon-le-Grand,

Considérant que cet automobiliste, qui n'était pas assuré, s'est engagé à prendre en charge les dépenses liées à cette réparation, soit un montant de 2 006,60 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'indemnisation d'un montant de 2 006,60 € égale à la réparation du préjudice,
- Autorise le maire à émettre un titre de recette du montant correspondant de 2 006,60 €,
- Dit que le paiement sera encaissé par le trésorier au profit de la commune.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:55 +0100
Ref:20191211_105002_2-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération N° 2019/12/137

**Objet : Convention du réseau
des médiathèques de la
Mourmelonnie**

Considérant que les médiathèques sont essentielles à l'attractivité et à la qualité de vie des territoires ruraux,

Considérant l'engagement de la municipalité dans une politique de lecture publique favorisant l'accès de tous à l'information, au savoir et à la culture, grâce à la Médiathèque sise au Pôle public,

Considérant que les communes de Dampierre-au-Temple, Vadenay et Saint-Hilaire-au-Temple contribuent au fonctionnement de la bibliothèque associative sise à Dampierre-au-Temple

Considérant les responsabilités de la commune de Mourmelon-le-Grand en sa qualité de bourg-centre de la Mourmelonnie,

Considérant les liens historiques de coopération noués par ces quatre communes qui les ont conduites à souhaiter unir leurs bibliothèques respectives au sein d'un réseau de lecture publique, dénommé *Le réseau des médiathèques de la Mourmelonnie*, afin de favoriser l'accès de la population du territoire à la lecture et à la culture pour tous,

Considérant que le partenariat proposé prévoit notamment une même politique de gratuité pour les inscriptions, un catalogue en ligne, le montage de projets communs, la libre-circulation des usagers entre les deux structures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le maire à signer la convention du réseau des médiathèques de la Mourmelonnie pour une validité d'un an.

A Mourmelon le Grand, le 6 décembre 2019
Extrait certifié conforme,



PASCAL JALOUX

Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:05 +0100
Ref:20191211_105202_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/138

**Objet : Lotissement Buisson Filot
II - convention d'aménagement de
la parcelle AH96**

Vu la délibération 2016/06/52, par laquelle le conseil municipal a décidé de céder des parcelles d'une contenance totale de 30 184 m² à la société QUADRANCE IMMOBILIER ou l'une de ses filiales, en l'occurrence la SCCV Buisson Filot II, en extension du lotissement du Buisson Filot.,

Considérant que le bon aboutissement des travaux et la desserte des riverains sont tous deux tributaires de la parcelle AH96, propriété de la commune,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer avec la SCCV Buisson Filot II une convention d'aménagement sans frais de la parcelle AH96 qui, une fois les travaux terminés, sera inscrite au tableau vert de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer avec la SCCV Buisson Filot II une convention d'aménagement sans frais de la parcelle AH96 qui, une fois les travaux terminés, sera inscrite au tableau vert de la commune.



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:40:51 +0100
Ref:20191211_105203_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX



L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 28 novembre 2019.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	9
- votants :	27
- ont voté pour :	27
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Anne DECORTE, Marie-Joseph DUBOIS, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Bakhta BETTAH a donné pouvoir à Virginie PASQUIER ; Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Sophie BLANC ; Patrice DELIGNY a donné pouvoir à Evelyne GUEDAL ; Angélique DUPONT a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Laëtitia GOUX a donné pouvoir à Pascal JALOUX ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; Michel JOANNES a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Christelle GILLET

Etaient absents : Magali PFIRSCH, Guy TOUILLET

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération N° 2019/12/139

**Objet : Lotissement Buisson Filot II :
autorisation de commencer les travaux
d'aménagement**

Vu la délibération 2016/06/52, par laquelle le conseil municipal a décidé de céder des parcelles d'une contenance totale de 30 184 m² à la SCCV Buisson Filot II, en extension du lotissement du Buisson Filot, compte tenu de la forte demande de logements sur le territoire communal,

Considérant que ce projet d'extension permet de répondre au mieux à cette demande par le biais de vente de parcelles en accession libre et en accession sociale à la propriété,

Considérant que la commune est particulièrement attentive à ce que les délais annoncés aux acheteurs des lots soient tenus et que ceux-ci ne rencontrent pas de difficulté dans leurs projets de construction individuelle,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SCCV Buisson Filot II à commencer les travaux d'aménagement avant que l'acte de vente des parcelles concernées ne soit signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la SCCV Buisson Filot II à commencer les travaux d'aménagement avant que l'acte de vente des parcelles concernées ne soit signé.



Pascal JALOUX
2019.12.11 22:41:00 +0100
Ref:20191211_105203_2-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

PASCAL JALOUX